

qu'un des membres les plus éminents de cette Chambre ont étudié sérieusement ce cas et ils n'ont pu s'entendre. Les témoignages se balancent si bien qu'ils sont d'accord sur les faits. Nous avons discuté longuement ce cas et je n'ai pu scruter suffisamment les témoignages pour me former moi-même une opinion. Les raisons avancées pour et contre se balancent à peu près, et dans ces circonstances, partageant les vues de l'honorable juge Gowan, je crois de mon devoir de voter contre le bill. En agissant ainsi, je me base encore sur une autre considération analogue à celle que je viens d'exposer, c'est que les demandes de divorces deviennent de jour en jour plus nombreuses. Nous n'avons eu que onze divorces pendant les dix-sept premières années de la confédération.

Nous avons vingt-quatre demandes cette année. Je ne sais pas exactement combien de bills ont été votés, mais je pense qu'il y en a eu quinze ou seize. Du train dont ces demandes augmentent au Sénat, nous serons bientôt submergés : et je crois qu'il est de notre devoir, lorsque les témoignages de chaque côté se balancent à peu près, de voter contre le divorce, car, en agissant ainsi, nous décourageons les demandes et nous protégeons les meilleurs intérêts du pays tout entier.

L'honorable M. KERR (Cobourg) : Avant qu'on ne close le débat, j'aimerais bien à faire deux ou trois observations. Quelques honorables sénateurs ont remarqué que le comité du divorce désire naturellement que son rapport soit approuvé. Il est tout naturel que les membres du comité éprouvent ce désir, mais tout en admettant cela, je tiens à déclarer en ma qualité de membre de ce comité, et je crois être aussi l'intermédiaire des autres membres en agissant ainsi, que nous désirons surtout que la décision du Sénat soit juste, soit qu'il accepte ou rejette notre rapport, car le Sénat est, pour ainsi dire, la cour suprême d'appel en cette matière. En disant que le comité a déployé, en toutes circonstances, tout le soin et tout le jugement dont il est capable, je n'avance rien qui ne soit la pure vérité, et je crois que tout le monde ici l'admettra. Depuis le moment où il se voit chargé d'étudier un de ces cas, jusqu'à celui où il rédige le dernier mot de son rapport, le comité ne perd pas un seul instant de vue que sa conduite,

son jugement, ses moindres actes relatifs à ce cas de divorce sont sujets à être soumis à l'examen judiciaire de ce Sénat ; non seulement cela, mais que les mêmes témoignages seront soumis à une autre Chambre ; de sorte que nous avons à tenir compte, non seulement du jugement de ce Sénat, mais encore du fait que notre rapport devra être disséqué ailleurs. Ce comité a le droit d'être content et de se féliciter (pour ma part, j'en suis fier), que, depuis sept ans, que j'ai l'honneur d'en faire partie, bien qu'il ait eu à s'occuper d'un grand nombre de cas de divorce, cette Chambre n'ait jamais rejeté un de ces rapports, et que l'autre Chambre ne l'ait fait que dans un seul cas. Je sais bien que le rapport sur certains bills a été parfois discuté et amendé, mais dans ces cas-là, il a toujours été renvoyé au comité, de sorte que je puis dire que nous avons un passé honorable, et, autant que cela dépendra de moi, que nos jours soient longs ou qu'ils soient comptés, nous n'aurons jamais à rougir de ce que nous aurons fait là. On a insinué, il y a quelques jours, relativement à un autre bill, que les membres de cette cour sont tout à fait humains et très sensibles aux charmes féminins et aux attraits personnels. J'eus occasion de dire alors, et je le répète aujourd'hui, que pour ma part, je suis absolument aveugle pour tout ce qui n'est pas le témoignage, lorsque je dois me former un opinion. Je ne vois que ce qui me semble évident, irrécusable, et je n'accepte aucune preuve qui ne soit appuyée sur des témoignages valides et suffisants. Dans le cas présent il m'était absolument impossible de recommander que l'on rejetât cette demande, sans refuser d'admettre le témoignage du demandeur, celui du défendeur—tous les témoignages—en un mot, sans manquer à mon devoir, ce qui n'arrivera jamais tant que je ferai partie du comité. J'essaye de donner aux mots que j'emploie toute la force dont ils sont susceptibles. Je ne sais pas si ce rapport est juste pour tous ; mais, selon ma conscience, il est juste.

Je n'en dirai pas davantage, et j'espère que le Sénat comprend son devoir, et je n'ai aucun doute qu'il sente toute la responsabilité qu'il assume en rejetant ce rapport. Mon honorable ami de Toronto a fait allusion à un incident, ce n'était qu'un incident, mais, à mon sens, un incident d'un grand